

# INFORMATIONS

*publiées par la*

# SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

*Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.*

REPRODUCTION AUTORISÉE.

Bulletin n°90.

12 Septembre 1951.

## RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES A COURTRAI.

Un exemple typique de la gravité extrême des bombardements subis par nos gares de formation est celui de Courtrai où l'on a pu dénombrer, après une attaque aérienne, pas moins de 358 cratères.

Les travaux de reconstruction de cette importante gare ont été entrepris, après la guerre, d'une manière énergique.

La sous-station centrale à haute tension qui devait assurer l'alimentation de nos installations a été reconstruite en premier lieu.

Trois câbles d'alimentation triphasés, venant du fournisseur de courant Desclée, amènent l'énergie sous une tension de 10.250 V. Cette énergie est, d'une part, transformée en basse tension au moyen de deux transformateurs de 100 kVA, qui assurent l'alimentation de la nouvelle sous-station de signalisation, et, en outre, celle des installations d'éclairage et de force motrice dans la gare à voyageurs et à marchandises. L'énergie à haute tension est, d'autre part, transmise au moyen de deux câbles au poste de transformation du nouvel atelier et à celui de la gare de formation. Les divers câbles à haute tension qui aboutissent à la sous-station centrale et en partent, sont protégés par des disjoncteurs pneumatiques ultra-rapides, qui peuvent être commandés sur place à distance de la cabine II.

Un autre point vital de l'installation ferroviaire est la distribution d'eau. Elle a été complètement détruite par les bombardements. Sa reconstruction est terminée.

Un grand château d'eau a été construit d'abord. Il est normalement alimenté comme suit.

Dans une station de pompage sur la Lys sont installées deux pompes à eau d'un débit de 75 m<sup>3</sup>/heure, qui refoulent l'eau brute vers un épurateur d'eau. Après épuration, l'eau est recueillie dans un bassin-réservoir, d'où elle est amenée au château d'eau au moyen de deux pompes à eau épurée ayant un débit de 110 m<sup>3</sup>/heure. L'ensemble de l'installation fonctionne automatiquement : dès que l'eau descend au-dessous d'un certain niveau dans le château d'eau, les pompes de la Lys sont mises en action, et après contrôle automatique du fonctionnement normal de ces pompes, les pompes à eau épurée se mettent à fonctionner et remplissent le château d'eau. Lorsque celui-ci est entièrement rempli, toutes les pompes s'arrêtent automatiquement.

En cas de défectuosité, l'eau non épurée peut être refoulée directement au château d'eau. Cette opération peut s'effectuer au moyen d'une pompe ayant un débit de 150 m<sup>3</sup>/heure, montée dans le local de pompage de la Lys, ou bien d'un autre local de pompage du canal de Bossuyt.

L'atelier de visite et de réparation des locomotives a également été reconstruit. L'alimentation de l'atelier se fait au moyen du poste de transformation susmentionné.

Deux transformateurs de 100 kVA, protégés par des rupto-fusibles, transforment l'énergie de 10.250 en 380/220 Volts et assurent l'alimentation des machines-outils, des pompes, des compresseurs et des ventilateurs, des élévateurs de charbon de l'estacade, de la plaque tournante et du chargeur de cendrée, ainsi que l'éclairage du bâtiment et de la cour.

Au sud de l'atelier se trouve la grande gare de formation de Courtrai. D'importants travaux de modernisation y sont effectués. Un essai de freinage à distance des wagons après leur descente de la bosse de manoeuvre a été tenté. A cette fin, on a placé derrière les aiguillages de triage quatre freins de voie pneumatiques, qui réduisent la vitesse des wagons par friction contre les bourrelets des roues. La pression des mâchoires des freins contre les roues, c'est-à-dire la force de freinage est réglable au moyen de petits leviers, qui se trouvent sur un pupitre central de commande.

L'air comprimé nécessaire à la commande est fourni par une centrale de compression d'air, équipée de quatre compresseurs de 54 CV et d'un débit de 360 m<sup>3</sup>/heure. La centrale fonctionne automatiquement et, selon les besoins de la consommation, un, deux ou trois compresseurs sont en service.

On construira ultérieurement une nouvelle cabine de triage destinée à réaliser la formation automatique des divers trains de marchandises d'après un programme établi au préalable.

En ce qui concerne l'alimentation en courant électrique de ces importantes installations, on a aménagé dans le même bâtiment, dit bâtiment B, un poste de transformation à haute tension équipé de deux transformateurs de 200 kVA; ceux-ci sont protégés par des rupto-fusibles. Il existe, en outre, dans ce bâtiment une nouvelle sous-station de signalisation munie de quatre redresseurs et deux batteries.

---

## LE XXVe ANNIVERSAIRE DE LA S.N.C.B.

Créée le 1er septembre 1926, la S.N.C.B. commémorera, au cours des mois de septembre et octobre 1951, le 25e anniversaire de sa fondation.

A cette occasion, elle organisera tant à Bruxelles qu'en province, diverses manifestations et cérémonies dont voici l'essentiel.

### A) A l'échelon national.

- 1) Séance académique avec projection en première vision, d'un film retraçant l'histoire des chemins de fer belges depuis leur création en 1835, et montrant les progrès considérables réalisés en matière ferroviaire ainsi que le développement extraordinaire de la plus puissante de nos industries nationales.
- 2) Inauguration du Musée des Chemins de fer dans les anciens locaux de la gare du Nord (rue du Progrès).
- 3) Première traversée, en autorail, de la Jonction Nord-Midi.
- 4) Inauguration de la maquette du Monument aux Morts du chemin de fer, lequel sera érigé à la Halte Centrale.
- 5) Frappe d'une médaille commémorative.
- 6) Emission d'un timbre.
- 7) Publication d'un numéro spécial des revues "Trains" et "Treinen".

### B) Dans les groupes.

Manifestations diverses au siège des groupes (services religieux - concerts - séances artistiques et récréatives - bals populaires - compétitions sportives - expositions des violons d'Ingres).

---

## UN BEAU TIMBRE COMMEMORATIF DE LA S.N.C.B.

A l'occasion du 25e anniversaire de sa constitution, la Société Nationale des Chemins de fer belges émettra un timbre gravé de 25 francs, à tirage réduit, destiné à l'affranchissement des colis en service intérieur et international.

Il est dû au talent du sculpteur Marcel RAU, premier grand prix de Rome, membre de l'Académie Royale de Belgique.

Les philatélistes désireux d'acquérir ce timbre sont invités à verser le montant de leur souscription, augmenté des frais d'envoi, au compte de chèques postaux n° 204.48 du Centre Philatélique de la Société Nationale des Chemins de fer belges (Tél. 11.90.40).

Le matériel d'impression de ce timbre, dont il n'a été imprimé que 59.500 exemplaires, a été détruit.

---

## PARCS POUR VEHICULES (AUTOS, CAMIONS ET CAMIONNETTES VIDES, MOTOS) DANS L'ENCEINTE DES GARES.

La S.N.C.B. rappelle qu'elle offre au public la possibilité de parquer les véhicules dont le propriétaire ou le conducteur est muni d'un titre de transport.

Les autocars qui servent au transport de personnes qui continuent leur voyage par chemin de fer ou qui, étant arrivées par cette voie, continuent leur voyage par autocar, peuvent également bénéficier de ce régime de parçage.

Les véhicules sont garés aux emplacements disponibles à l'entrée des cours aux marchandises, près des hangars.

Le dépôt d'une voiture automobile, camion ou camionnette vide est soumis à une taxe de 10 fr. et celui d'une motocyclette à une taxe de 5 fr. par période indivisible de 24 heures.

Les parcs de garage sont accessibles au public dans les gares reprises à la liste ci-après.

La Société Nationale couvre les risques de vol, d'échange, d'incendie et autres avaries résultant du dépôt, sous réserve de ce qui suit.

Elle décline toute responsabilité en ce qui concerne les accessoires et les pièces de rechange qui ne sont pas sous clef; il en est de même pour la perte ou le vol du contenu des véhicules.

Toutefois, les objets renfermés dans les véhicules hermétiquement clos et fermés à clef, sont assurés en cas de vol par effraction dûment constaté et ce pour un montant maximum de 5.000 francs par véhicule.

L'indemnité totale à payer en cas de perte est plafonnée à 150.000 francs pour une voiture automobile, camion ou camionnette vide et à 75.000 francs pour une motocyclette.

---

## LISTE DES GARES OU UN SERVICE DE PARCAGE EST ORGANISE.

Aalter	Deinze	Haine-St. Pierre
Aarschot	Denderleeuw	Hal
Adinkerke-La Panne	Diest	Halanzu
Anvers Est	Dinant	Hamont
Arlon	Dixmude	Harelbeke
Ath	Drieslinter	Hasselt
		Herentals
Baulers	Eeklo	Huy (Nord)
Bilzen	Essen	
Boom		Izel
Braine-l'Alleud	Fleurus	
Bruxelles (Q.L.)	Florennes Central	Jauche
Buizingen		Jemappes
	Gand (St. Pierre)	Jemelle
Charleroi (Sud)	Gand (Est)	
Chatelineau	Graide	Kontich (Casernes)
Ciney	Grammont	
Courtrai		

La Hulpe	Natoye	Tamines
Landen	Neerpelt	Termonde
Lichtervelde	Ninove	Ternat
Lierre	Nivelles( Est )	Tirlemont
Lokeren	Nieuport( Ville )	Tessengerlo
Looz		Tongres
Louvain	Ostende( Quai )	Torhout
Lustin		Tubize
	Paliseul	Turnhout
Maldegem		
Malines	Quévy	Virton-St-Mard
Managé		
Marchienne_au_Pont	Renaix	Walcourt
Mariembourg	Roulers	Wareme
Menin		Wetteren
Mol	St Ghislain Hornu	
Mouscron	St Nicolas (Waas)	Yvoir
	St Trond	
		Zichem

Des parcs d'autos seront aménagés dans d'autres gares du réseau selon les possibilités du parcage.

#### LOCATION DE BACHES A DES PARTICULIERS.

La Société Nationale possède un stock important de bâches (actuellement + ou - 7.700) ayant une superficie d'environ 45 m<sup>2</sup> - (8,35 m. x 5,35 m.) et servant à couvrir les marchandises qui, bien que craignant l'humidité, ne peuvent pas être transportées en wagons couverts.

L'effectif de ces bâches est constitué en vue de permettre de satisfaire tous les besoins pour les transports même pendant les périodes de pointes et, notamment chaque année, pendant la campagne linière, en août et septembre.

De nombreuses bâches restent ainsi inutilisées pendant presque 10 mois par an. Aussi, sauf pendant la saison linière, la S.N.C.B. loue ces bâches aux particuliers pour des usages divers, tels que la protection de marchandises entreposées à ciel ouvert ou de bâtiments en réfection, la couverture d'échoppes en plein air édifiées à l'occasion de foires ou de kermesses, etc.

La Société croit devoir attirer l'attention du public sur le fait que les bâches S.N.C.B. peuvent être louées à des conditions avantageuses et pour n'importe quelle durée. Le prix de location est actuellement de 20 fr. par jour (calendrier) avec minimum de perception de 200 fr. par bâche. Dans le calcul de la durée de location, le jour de la livraison et celui de la restitution des bâches comptent chacun pour un jour. Le prix de location est augmenté de la taxe de 4,5 %. Les frais de location sont payables à la fin de chaque mois à terme échu ou lors de la restitution des bâches si cette restitution a lieu avant l'expiration du mois, contre remise au locataire par la gare intéressée d'une facture munie des timbres fiscaux nécessaires.

Comment faut-il procéder pour obtenir des bâches en location ?

Il suffit d'en faire la demande soit par écrit, par téléphone ou verbalement, à la gare la plus proche de sa résidence ou de l'endroit où elles doivent être utilisées, en indiquant :

- le nombre de bâches désirées;
- la date pour laquelle celles-ci sont demandées;
- le temps approximatif pendant lequel on désire les louer;
- l'usage auquel elles sont destinées.

Aussitôt en possession de la demande de location, la gare sollicitée fait le nécessaire auprès des services centraux de la S.N.C.B. pour obtenir l'autorisation de louer et le cas échéant, pour amener les bâches sur place.

Lors de la remise des bâches au locataire, ce dernier n'a plus qu'à signer la déclaration de réception qui lui est présentée par la gare et par laquelle il s'engage à les restituer en bon état ou à payer les frais de réparation éventuels.

### LE NOUVEL INDICATEUR DES TRAINS PARAÎTRA LE 7 OCTOBRE 1951.

La prochaine édition de l'indicateur officiel des trains paraîtra le 7 octobre 1951.

Elle sera bilingue et comportera deux sortes de brochures dont l'une - l'indicateur simple - contiendra les horaires des chemins de fer belges, trains et autobus (prix 15 francs) et l'autre - l'indicateur double - reprendra les horaires des divers moyens de transport de voyageurs, trains et autobus de la S.N.C.B., trains et autobus de la S.N.C.V., autobus des entrepreneurs privés (prix 30 fr.).

La vente au numéro sera assurée :

- par les gardes-salles ou par les distributeurs dans les principales gares du réseau;
- par les bibliothèques des gares;
- par les libraires et marchands de journaux.

Dans les localités où la vente n'est pas organisée, les acheteurs pourront s'adresser chef de gare, qui s'efforcera de satisfaire les demandes le plus rapidement possible.

### RESULTATS D'EXPLOITATION.

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de juin écoulé, comparés à ceux de la même période des années 1950 et 1938.

	1938 (1)	1950	1951
Nombre de voyageurs transportés .....	16.729.170	16.868.197	17.490.870
Nombre de voyageurs-kilomètres .....	557.683.282	572.385.194	587.993.756
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées .....	5.919.754	4.794.330	5.969.912
Nombre de tonnes-kilomètres .....	420.910.954	426.424.056	534.796.622
Nombre de wagons chargés .....	436.126	269.191	328.978

) Y compris le trafic Nord-Belge.

### MARCHANDISES.

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

Semaines	Combustibles	Divers	Total
29/7 au 4/8	21.255	50.857	72.112
5/8 au 11/8	21.989	49.891	71.880
12/8 au 18/8	18.617	40.546	59.163

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

Semaines	Port d'Anvers		Port de Gand	
	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire	Tonnes de navire sur wagon	Tonnes de wagons sur navire
29/7 au 4/8	61.000	115.000	25.042	16.129
5/8 au 11/8	78.200	96.100	29.205	12.713
12/8 au 18/8	43.700	93.100	13.611	12.843

## VOYAGEURS.

### LES BELLES EXCURSIONS DE LA S.N.C.B.

La S.N.C.B. offre à sa clientèle une nouvelle série d'excursions à destination de l'étranger :

1. le 16 septembre, une journée à Compiègne, visite de son château, de ses musées, circuit en autocar dans la forêt, arrêt au carrefour de l'Armistice, visite de l'imposant château de Pierrefonds..

Prix (tous frais compris) au départ de Bruxelles-Midi :

2e cl. : 480 fr.

3e cl. : 395 fr.

2. Les 22 et 23 septembre : Deux jours : Paris et Versailles.

3. Les 5, 6 et 7 octobre : Vendanges en Alsace.

Pour tous renseignements concernant ces voyages veuillez vous adresser aux bureaux de tourisme de la S.N.C.B.

Consultez également les affiches dans les gares.

---

### TRAVAUX POUR L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE DIRECTE 50 BRUXELLES (MIDI) - GAND (St.Pierre).

Depuis le 3 septembre les trains express Bruxelles (Midi) - Ostende (Quai) sont détournés par Denderleeuw - Alost entre 9 et 16 heures et arrivent avec <sup>+</sup> 10 minutes de retard.

Les correspondances existant à Gand (St.Pierre) - Bruges et Ostende (Quai) sont toutefois maintenues.

Le détournement a lieu du lundi matin au samedi midi.

D'autre part, les mesures ci-après ont dû être prises :

le train M 827 - Bruxelles (Midi) D.11.05 - Gand (St.P.) A.11.43 circule via Jette (Gand St.P. A.11.49)

le train M 844 - Gand (St.P.) D.12.05 - Bruxelles (Midi) A.12.43 à Bruxelles (Nord) (A.12.45) au lieu de Bruxelles (Midi) comme destination.

le train M 845 - Bruxelles (Midi) D.12.48 - Gand (St.P.) A.13.26 à Bruxelles (Nord) (D.12.49) au lieu de Bruxelles (Midi) comme point de départ.

---

### NOUVELLE RELATION TOURNAI - MOUSCRON LE DIMANCHE.

Dans le but de faciliter la rentrée à domicile de la clientèle ayant assisté aux manifestations sportives à Tournai (football) le train-omnibus nouveau ci-après est mis en marche le dimanche :

8864 : Tournai dép. : 17.38 - Courtrai arr. 18.48

En sens inverse un train d'équilibre

8849 : Courtrai dép. : 15.54 - Tournai arr. 17.13

est également organisé.

---

### ADJUDICATIONS.

Le 19 septembre 1951, à 14 1/2 heures, à l'Hôtel des Chemins de fer, rue de Louvain, 17 à Bruxelles, sous-sols, Salle B, ouverture des soumissions pour la fourniture de matériel électro-mécanique de signalisation :

- Pièces en fonte grise et divers : (disques - marmites, poulies avec pivot, paliers, boîtes terminales, poteaux).

- Pièces en acier forgé ou estampé et divers - (Leviers, Signaux à fleur de sol)
- Chaudronnerie - (armoires métalliques, boucliers).
- Charpentes - (supports, signaux lumineux).
- Pièces galvanisées - (ferrures porte-isolateurs, consoles).

Cahier des charges n° 2652/462 en vente au prix de 5 fr au bureau des renseignements concernant les adjudications, (Section 23), 29, rue Belliard, à Bruxelles. (Compte de chèques postaux n° 249.600 - Téléphone n° 11.90.40).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le 19 septembre 1951 à 16 h., à Bruxelles, rue aux Laines n° 24 à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de drapeaux aux couleurs nationales.

Le cahier des charges n° 2624-78-241 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au prix de 5 fr. au Bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles. (Tél. 11.90.40 - C.C.P. n° 249.600).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera le 19 septembre 1951 à Bruxelles, 24, rue aux Laines à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de 3500 peaux de chamois.

Le cahier des charges n° 2624-79-248 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente au bureau des Renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., 29, rue Belliard à Bruxelles. (Tél. 11.90.40 - C.C.P. 249.600).

La Société Nationale des Chemins de fer belges procédera, le mercredi 26 septembre 1951, à 14 heures 30, à l'Hôtel des chemins de fer, salle du Mess, sous-sols, 21, rue de Louvain, à Bruxelles, à l'adjudication publique de la fourniture de 550 lots de pièces de bois, dont 500 en chêne et 50 en hêtre, le tout de provenance belgo-luxembourgeoise exclusivement.

Le cahier des charges n° 2653/542 du 8-8-51, régissant cette entreprise est en vente au prix de 10 francs, au bureau des renseignements concernant les adjudications publiques de la S.N.C.B., rue Belliard, 29, à Bruxelles (téléphone 11.90.40 - C.C.P. n° 249.600).

Il sera procédé le mercredi 28 novembre 1951 à 14h30, rue aux Laines, 24, à Bruxelles, à l'adjudication publique pour la fourniture de 20 locomotives électriques Bo-Bo.

L'appel à la concurrence n° 2631-770, relatif à cette adjudication, est en vente au prix de 30 fr. au bureau des renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29 à Bruxelles (téléphone 11.90.40 - C.C.P. 249.600).

Assoc. Belge des Amis des  
Chemins de fer,  
Hôtel de l'Espérance-  
Place de la Constitution  
BRUXELLES.

